

Bénéfice net part du Groupe : 218 millions d'euros

Proposition de dividende de 4,80 euros par action en hausse de 9 %

Chiffre d'affaires : 2 924 millions d'euros, -9% à périmètre et change constants.

Résultat opérationnel ajusté (EBITA ⁽¹⁾ ⁽²⁾) : 282 millions d'euros, incluant les résultats des mises en équivalence de UMG, Canal+, Louis Hachette Group, Havas et Vivendi sur l'ensemble de l'année 2025.

Résultat net : 354 millions d'euros contre 1 750 millions d'euros en 2024, qui intégrait la plus-value nette de cession de Bolloré Logistics (+3,7 milliards d'euros) et la moins-value de déconsolidation des sociétés issues de la scission de Vivendi (-1,9 milliard d'euros).

Résultat net part du Groupe : 218 millions d'euros.

Position nette de trésorerie consolidée : 5 126 millions d'euros au 31 décembre 2025 (contre 4 806 millions d'euros en 2024).

Dividende Compagnie de l'Odet : 4,80 euros par action en hausse de 9% par rapport à l'année précédente.

Dividende exceptionnel de Bolloré : Bolloré SE ayant annoncé un dividende exceptionnel de 1,5 euro par action, représentant un montant de l'ordre de 4,2 milliards d'euros, s'ajoutant au dividende ordinaire de 0,08 euro, le Conseil d'administration de Compagnie de l'Odet, qui détient 71 % du capital de Bolloré, a indiqué son intention de verser au second semestre 2026 un acompte de nature exceptionnelle sur dividende représentant au moins les deux tiers du dividende exceptionnel reçu par Compagnie de l'Odet.

(1) Voir glossaire.

(2) Dont la contribution des mises en équivalence opérationnelle pour **+495 millions d'euros**.

Résultats de l'exercice 2025

Le Conseil d'administration de Compagnie de l'Odet, réuni le 17 mars 2026, a arrêté les comptes de l'exercice 2025.

Le chiffre d'affaires s'élève à 2 924 millions d'euros, en baisse de -9 % à périmètre et taux de change constants :

- Bolloré Energy : 2 511 millions d'euros, -9 %, en repli dans un contexte général de baisse des cours, malgré des volumes vendus en légère progression (notamment dans le négoce en France) ;
- Industrie : 310 millions d'euros, -13 %, en baisse par rapport à 2024, année marquée par la reprise des ventes de bus 12 m à la RATP, et ce malgré la bonne dynamique de l'activité Films, portée par la hausse des volumes en diélectrique et en emballage.

En données publiées, le chiffre d'affaires recule de 7 %, après +96 millions d'euros d'effet périmètre (principalement lié à l'acquisition de Chantelat fin novembre 2024) et -0,3 million d'euros d'effet de change (appréciation de l'Euro face à la Roupie indienne, partiellement compensée par sa dépréciation face au Franc suisse).

Le résultat opérationnel ajusté (EBITA ⁽³⁾) s'établit à 282 millions d'euros contre -16 millions d'euros en 2024 :

- Bolloré Energy ⁽⁴⁾ : 53 millions d'euros en progression de 18 % grâce à la croissance des marges et la bonne maîtrise des charges d'exploitation ;
- Communication ⁽⁵⁾ : 494 millions d'euros en forte progression, portée par la hausse de la contribution d'UMG (+7 % par rapport à 2024), et par les bonnes performances de Canal+, LHG, Havas et Vivendi, mises en équivalence opérationnelle sur l'ensemble de l'exercice 2025 (contre 16 jours seulement en 2024) ;
- Industrie ⁽⁴⁾ : -90 millions d'euros, réduction des pertes de 89 millions d'euros par rapport à 2024, Blue Solutions concentrant ses efforts sur la recherche liée aux batteries de nouvelle génération ;
- Autres : -174 millions d'euros, augmentation des charges consécutive aux importantes cessions réalisées au cours des dernières années.

Le résultat financier s'établit à 166 millions d'euros contre 110 millions d'euros en 2024. Il bénéficie de l'augmentation des dividendes reçus, notamment ceux du Groupe Socfin, participations comptabilisées en actifs financiers depuis septembre 2024 et de la plus-value de cession des titres UMG N.V.

Le résultat net des sociétés mises en équivalence non opérationnelle ressort à -1 million d'euros contre 31 millions d'euros en 2024. Il n'intègre plus la quote-part de résultat net du Groupe Socfin en 2025.

Après prise en compte de -13 millions d'euros d'impôts (contre -28 millions d'euros en 2024), **le résultat net consolidé s'établit à 354 millions d'euros**, contre 1 750 millions d'euros en 2024, qui intégrait la plus-value nette de cession de Bolloré Logistics (+3,7 milliards d'euros).

Le résultat net part du Groupe ressort à 218 millions d'euros contre 982 millions d'euros en 2024.

(3) Voir glossaire.

(4) Avant frais de groupe.

(5) Mises en équivalence opérationnelle depuis le 16 décembre 2024.

Les capitaux propres s'établissent à 21 089 millions d'euros, contre 21 754 millions d'euros au 31 décembre 2024, en baisse de -665 millions d'euros, principalement liée aux variations de juste valeur des titres détenus par le Groupe (essentiellement imputables à la baisse des valeurs des participations dans les holdings de tête), aux rachats d'actions propres réalisés par le Groupe et aux dividendes distribués. **Les capitaux propres part du Groupe ressortent à 12 793 millions d'euros**, en baisse de -141 millions d'euros.

Au 31 décembre 2025, Compagnie de l'Odét affiche une **trésorerie nette positive de 5 126 millions d'euros** contre 4 806 millions d'euros à fin 2024. La hausse de 321 millions d'euros intègre notamment le remboursement du gage-espèces lié au projet d'OPR-RO, le remboursement par Vivendi SE du compte courant avec Bolloré SE ainsi que les rachats d'actions propres réalisés par le Groupe et la cession des titres UMG N.V.

A fin décembre 2025, Compagnie de l'Odét dispose de 9 milliards d'euros de disponibilités et de lignes confirmées.

Principales opérations réalisées

Compagnie de l'Odét

- Compagnie de l'Odét a vendu près de 6 millions d'actions UMG N.V. au prix unitaire de 27,5 euros (soit 0,33 % du capital), pour un montant de 165 millions d'euros.
- Compagnie de l'Odét a acquis près de 26 millions d'actions Canal+ au prix unitaire de 2,26 euros (soit 2,62 % du capital) pour un montant de 59 millions d'euros.
- Compagnie de l'Odét a continué d'acquérir ses actions dans le cadre de son programme de rachat d'actions à hauteur de 26 millions d'euros représentant 0,3 % du capital. Les actions auto-détenues ont été annulées le 19 décembre 2025.
- Au début de l'année 2026, Compagnie de l'Odét a acquis 6,8 millions d'actions Bolloré au prix unitaire de 4,72 euros (représentant 0,24 % du capital), pour un montant total de 32 millions d'euros.

Compagnie de l'Étoile des Mers

- Compagnie de l'Étoile des Mers, filiale de Bolloré Participations à 51 % et dont Compagnie de l'Odét détient 49 %, a acquis une participation dans Havas N.V. A fin 2025, Compagnie de l'Étoile des Mers détenait 14 % d'Havas N.V.
- Début mars 2026, par suite d'achats d'actions et de l'acquisition de la société YB6 qui détient 2,9 % d'Havas N.V., Compagnie de l'Étoile des Mers détient directement et indirectement 22,6 % d'Havas N.V. pour un investissement de 347 M€. Par ailleurs, Bolloré détient toujours 30,44 % d'Havas N.V. en direct et Compagnie de l'Odét 0,6%.

Bolloré SE

Programme de rachat d'actions Bolloré SE

Au cours de l'année 2025, Bolloré SE a acquis 35 millions de ses propres actions (représentant 1,26 % du capital) pour 196 millions d'euros. Les actions auto-détenues ont été annulées au cours de l'année 2025.

- **Projet d'offres publiques de retrait suivies de retraits obligatoires (OPR-RO) sur Compagnie du Cambodge, Financière Moncey et Société Industrielle et Financière de l'Artois.**

A la suite de la décision de l'AMF qui a délié Bolloré SE de ses obligations sur les actions Cambodge, Moncey et Artois, le Groupe a acquis à compter de fin juin 2025, 1,07 % de Moncey pour 24 millions d'euros et 1,5 % d'Artois pour 38 millions d'euros.

Scission de Vivendi

- Le 22 avril 2025, à la suite d'une saisine par la société de droit luxembourgeois CIAM Fund, la Cour d'appel de Paris a annulé une décision de l'AMF en date du 13 novembre 2024 en ce qu'elle avait retenu l'absence de contrôle de Bolloré SE à l'égard de Vivendi SE au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.
- Le 18 juillet 2025, en vertu de l'arrêt de la Cour d'appel du 22 avril 2025, l'AMF a décidé qu'un projet d'offre publique de retrait visant les titres de capital de la société Vivendi SE devait être déposé dans un délai fixé à six mois. La clôture de l'offre n'interviendrait qu'après que la Cour de cassation, dans le cadre des pourvois formés à l'encontre de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 22 avril 2025, aura rendu son arrêt. L'audience de la Cour de cassation a été fixée au 25 novembre 2025. Le 28 juillet 2025, Bolloré SE a décidé de former un recours devant la Cour d'appel de Paris tendant à l'annulation de la décision de l'AMF du 18 juillet.
- Le 28 novembre 2025, la Cour de cassation a cassé l'arrêt du 22 avril 2025 en ce qu'il avait retenu que la société Vivendi SE était contrôlée par Bolloré SE au sens de l'article L. 233-3, I, 3° du Code de commerce au motif que la Cour d'appel avait violé ce texte et a renvoyé l'affaire à la Cour d'appel de Paris autrement composée. L'audience de plaidoiries a été fixée au 22 mai 2026. Les arrêts rendus par la Cour de cassation emportent l'annulation de la décision de l'Autorité des marchés financiers du 18 juillet 2025 dont la caducité a été constatée le 4 décembre 2025 par l'AMF.

Proposition de dividende de 4,80 € par action

Il sera proposé à l'Assemblée générale de distribuer un dividende de 4,80 euros par action en hausse de 9 % par rapport à celui versé au titre de l'exercice 2024. Le détachement du dividende interviendra le 23 juin 2026 et le paiement, exclusivement en espèces, le 25 juin 2026.

Par ailleurs en 2022 et 2024, Bolloré SE a cédé Bolloré Africa Logistics et Bolloré Logistics pour un montant global d'environ 10 milliards d'euros. En l'absence de réinvestissement significatif à ce jour, le Conseil d'administration de Bolloré a décidé de proposer à l'Assemblée générale du 27 mai 2026, en accord avec son actionnaire majoritaire Compagnie de l'Odét, la distribution d'un dividende exceptionnel de 1,5 euro par action, représentant un montant de l'ordre de 4,2 milliards d'euros, pris sur le report à nouveau des exercices antérieurs, résultant des plus-values de cession réalisées.

Le Conseil d'administration de Compagnie de l'Odét, qui détient 71 % du capital de Bolloré, a indiqué son intention de verser au second semestre 2026 un acompte de nature exceptionnelle sur dividende représentant au moins les deux tiers du dividende exceptionnel reçu par Compagnie de l'Odét.

Chiffres clés consolidés

(en millions d'euros)	2025	2024	Variation
Chiffre d'affaires	2 924	3 129	(7%)
EBITDA ⁽¹⁾	357	31	326 M€
Amortissements et provisions	(74)	(47)	
Résultat opérationnel ajusté (EBITA ⁽¹⁾)	282	(16)	298 M€
Amortissements issus des PPA et autres éléments non inclus dans l'EBITA ⁽¹⁾	(98)	11	
Résultat opérationnel	184	(5)	189 M€
dont mises en équivalence opérationnelles	396	300	
Résultat financier	166	110	
Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence non-opérationnelle	(1)	31	
Impôts	(13)	(28)	
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	18	1 641	
Résultat net	354	1 750	(1 396) M€
Résultat net part du Groupe	218	982	
Minoritaires	136	768	

	31 décembre 2025	31 décembre 2024	Variation
Capitaux propres	21 089	21 754	(665) M€
dont part du Groupe	12 793	12 934	(141) M€
Endettement net du Groupe / (Trésorerie)	(5 126)	(4 806)	(321) M€
Gearing ⁽²⁾	n.a.	n.a.	

(1) Voir glossaire.

(2) Gearing : ratio d'endettement net / fonds propres.

Évolution du chiffre d'affaires par activité

(en millions d'euros)	2025	2024	Croissance publiée	Croissance organique
Bolloré Energy	2 511	2 676	(6%)	(9%)
Industrie	310	351	(12%)	(13%)
Autres (Actifs Agricoles, Holdings et autres)	103	102	2%	(10%)
Total	2 924	3 129	(7%)	(9%)

Évolution du chiffre d'affaires par trimestre

(en millions d'euros)	1 ^{er} trimestre			2 ^{ème} trimestre			3 ^{ème} trimestre			4 ^{ème} trimestre		
	2025	2024 (1)	2024 (2)	2025	2024 (1)	2024 (2)	2025	2024 (1)	2024 (2)	2025	2024 (1)	2024
Bolloré Energy	675	677	655	661	682	661	530	711	688	644	684	672
Industrie	78	77	75	78	105	104	73	93	92	81	82	81
Autres (Actifs Agricoles, Holdings et autres)	28	26	20	26	28	25	27	31	29	23	30	28
Total	782	780	750	765	815	790	630	834	809	747	795	780

Résultat opérationnel ajusté par activité (EBITA)

(en millions d'euros)	2025	2024	Croissance publiée
Bolloré Energy ⁽³⁾	53	45	18%
Communication	494	211	
UMG	244	228	
Canal+ ⁽⁴⁾	151	(13)	
Louis Hachette Groupe ⁽⁴⁾	26	(6)	
Havas ⁽⁴⁾	59	0	
Vivendi ⁽⁴⁾	14	1	
Industrie ⁽³⁾	(90)	(179)	50%
Autres (Actifs Agricoles, Holdings et autres)	(174)	(92)	(89%)
EBITA	282	(16)	n.a.

(1) A périmètre et change constants.

(2) Conformément à la norme IFRS 5 et pour assurer la comparabilité des résultats, la contribution de Vivendi sur l'exercice 2024 a été reclassée en activités cédées ou en cours de cession (le Groupe a perdu le contrôle au sens de IFRS 10 qu'il exerçait sur Vivendi à l'issue des opérations de scission/distribution réalisées le 13 décembre 2024 par le groupe Vivendi).

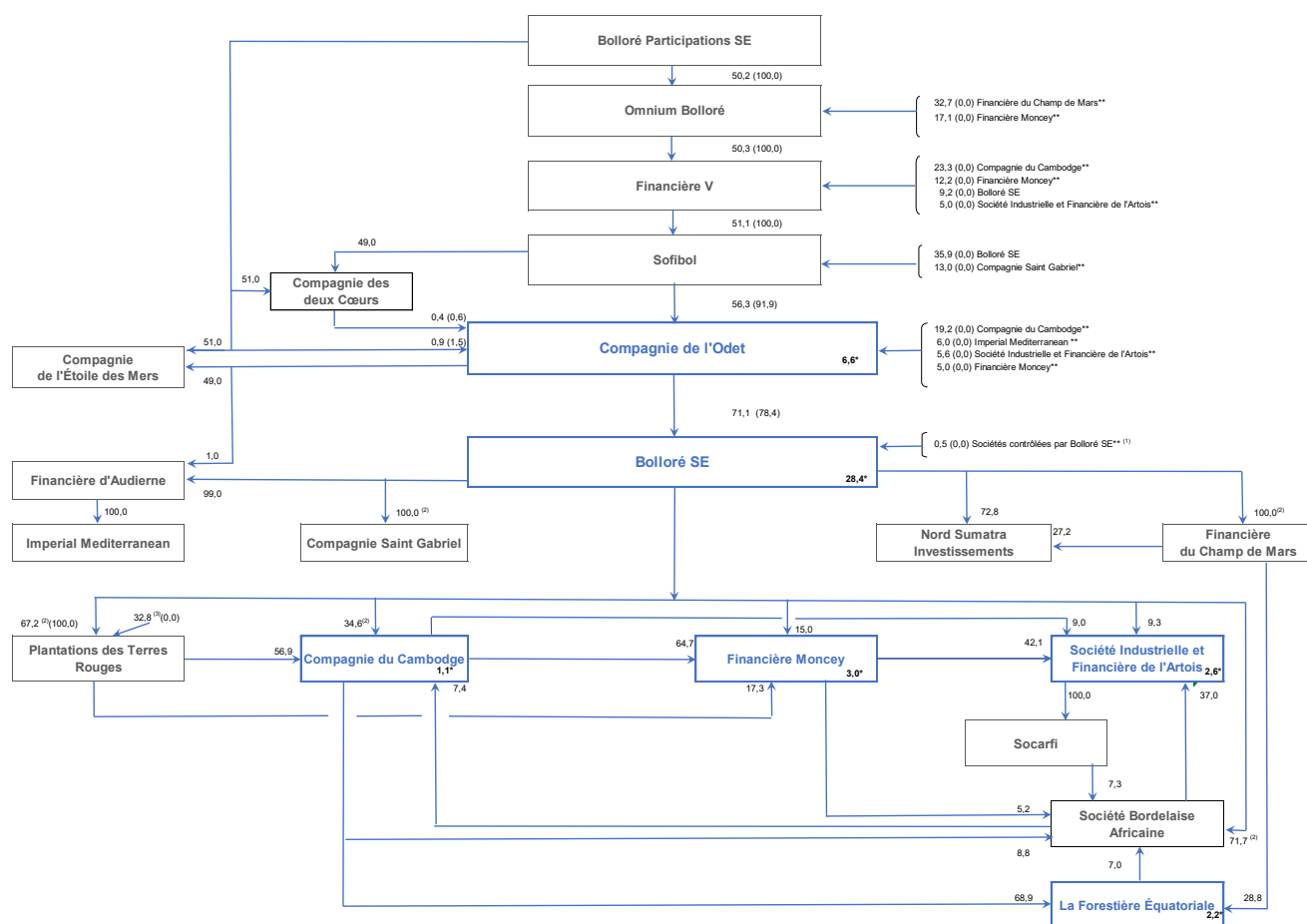
(3) Avant frais de groupe.

(4) Mises en équivalence opérationnelle depuis le 16 décembre 2024.

La présentation détaillée des résultats de sa filiale Bolloré SE est disponible sur www.bollore.com.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés sont en cours. Le rapport de certification sera émis après finalisation des procédures requises pour les besoins du dépôt du Document d'Enregistrement Universel (URD).

Actionnariat du Groupe au 31 décembre 2025



%, (%) % du capital (% des voix en assemblée générale, si différent)

* Pourcentage du capital hors Groupe

** Contrôlée par Bolloré SE

 Sociétés cotées

Par convention, les participations inférieures à 1 % ne sont pas mentionnées.

(1) Imperial Mediterranean, Société Bordelaise Africaine et Nord-Sumatra Investissements.

(2) Directement et indirectement par des filiales à 100 %.

(3) Dont moins de 10,0 % par Compagnie du Cambodge et 22,8 % par Société Industrielle et Financière de l'Artois.

Comparabilité des comptes

- Conformément à la norme IFRS 5 et pour assurer la comparabilité des résultats, la contribution de Vivendi sur l'exercice 2024 avait déjà été reclassée en activités cédées ou en cours de cession (le Groupe a perdu le contrôle au sens de IFRS 10 qu'il exerçait sur Vivendi à l'issue des opérations de scission/distribution réalisées le 13 décembre 2024 par le groupe Vivendi).

- **Indicateurs de performance**

- Au 31 décembre 2025, le Groupe n'a pas modifié la définition des indicateurs de performance, et notamment l'EBITA, qui sont comparables à ceux du 31 décembre 2024. Les données de l'EBITA et du résultat opérationnel sont présentées avant frais de Groupe.

- **Évolution des principales devises**

Taux Moyen	2025	2024	Variation
USD	1,13	1,08	4%
GBP	0,86	0,85	1%
PLN	4,24	4,31	(2%)
CHF	0,94	0,95	(2%)
CNY	8,12	7,79	4%
RON	5,04	4,97	1%
CAD	1,58	1,48	7%
INR	98,48	90,53	9%
ZAR	20,19	19,83	2%

Glossaire

- **Croissance organique** : à taux de change et périmètre constants.
- **Résultat opérationnel ajusté (EBITA)** : correspond au résultat opérationnel avant les amortissements et les dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises (« PPA » : *Purchase Price Allocation*), les dépréciations des écarts d'acquisition et les badwill liés aux regroupements d'entreprises, les autres produits et charges liés aux litiges avec les actionnaires ou concernant les métiers sur lesquels le groupe n'opère plus.
- **EBITDA** : résultat opérationnel avant amortissements.
- **Endettement financier net / Position nette de trésorerie** : somme des emprunts au coût amorti, minorés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, actifs financiers de gestion de trésorerie ainsi que des instruments financiers dérivés nets (actifs ou passifs) ayant pour sous-jacent un élément de l'endettement financier net, ainsi que des dépôts en numéraire adossés à des emprunts.

Les mesures à caractère non strictement comptable définies ci-dessus doivent être considérées comme une information complémentaire qui ne peut se substituer à toute mesure des performances opérationnelles et financières à caractère strictement comptable et Compagnie de l'Odéot considère qu'ils sont des indicateurs pertinents des performances opérationnelles et financières du Groupe. De plus, il convient de souligner que d'autres sociétés peuvent définir et calculer ces indicateurs de manière différente. Il se peut donc que les indicateurs utilisés par Compagnie de l'Odéot ne puissent être directement comparés à ceux d'autres sociétés.

Les pourcentages d'évolution indiqués dans ce document sont calculés par rapport à la même période de l'exercice précédent, sauf mention particulière. En raison des arrondis, dans cette présentation, la somme de certaines données peut ne pas correspondre exactement au total calculé et le pourcentage peut ne pas correspondre à la variation calculée.